

Instructions pour le transport aérien (IATA)

UN3090, PILES AU LITHIUM MÉTAL, 9 (IE 968, Section IA → Piles complètement réglementées)

SEULS LES EMPLOYÉS FORMÉS EN TMD SONT AUTORISÉS À EXPÉDIER DES PILES AU LITHIUM À L'AIDE DE CE GUIDE.

Certaines piles sont réglementées lorsqu'expédiées ou offertes au transport. Si la pile est considérée comme réglementée, alors toutes les dispositions des règlements applicables doivent être rencontrées. Ce guide contient l'information nécessaire pour vous assister dans la préparation d'un envoi de piles par mode aérien.



Comment déterminer si une pile est réglementée?

La taille des piles est généralement indiquée directement sur son boîtier, ce qui vous aidera à déterminer si elle peut ou non être envoyé/transportée sans un emballage particulier; en d'autres mots, si elle peut être expédiée/mise en transport comme une marchandise non réglementée.



Ces instructions pour les envois **réglementés de piles au lithium métal seules** (non contenues dans ou emballées avec un équipement, avec une quantité totale de lithium métal supérieure à 2 g), ont été préparées en conformité avec l'Édition 67 de la Réglementation pour le TMD de l'IATA (en vigueur au 1^{er} janvier 2026).

NE PAS UTILISER CE GUIDE D'EXPÉDITION POUR D'AUTRES TYPES DE PILES.

Les employés en TMD doivent se conformer avec les règlements domestiques et internationaux régissant le transport des marchandises dangereuses et recevoir une formation en TMD avant d'utiliser le présent guide pour préparer des envois de marchandises dangereuses. L'information contenue dans ce guide d'expédition est exacte et conforme aux règlements en vigueur lors de la révision de révision du guide; elle doit être validée et mise à jour annuellement, ainsi que lorsque des modifications sont apportées aux règlements.

DESCRIPTION

Items

(Identifier et insérer dans cette section, la description des items qui peuvent être expédiés en conformité avec ce guide d'expédition).

EXPÉDITION PAR MODE AÉRIEN (ICAO / IATA)

Mode de transport

Transport par mode aérien (avion-cargo seulement)

Le transport des piles et batteries au lithium métal (UN3090) est interdit sur les avions de passagers.

Compagnie de transport

(Identifier les transporteurs aériens, ainsi que les divergences de l'exploitant dans cette section).

(I.e. Transporteurs aériens tels que FedEx Express, DHL, ou UPS pour « Avion-Cargo Seulement » (CAO), etc.)

Divergences des États et des exploitants (2.8)

Certains états et/ou exploitants peuvent adopter des divergences et doivent en informer l'OACI/IATA. Toujours vérifier les divergences des États et des exploitants dans la section 2.8 du Règlement sur le TMD de l'IATA afin de rencontrer toutes exigences ou restrictions additionnelles.

NOTE

Les piles et batteries endommagées, défectueuses ou faisant l'objet d'un rappel, susceptibles de produire une flamme, un dangereux dégagement de chaleur ou un court-circuit (incluant celles à retourner au fabricant pour des raisons de sécurité) sont interdites pour le transport aérien à moins d'une approbation préalable par les autorités compétentes appropriées.

Les batteries destinées au recyclage et à l'élimination sont interdites pour le transport aérien à moins d'une approbation préalable par les autorités compétentes appropriées.

Les piles ou batteries doivent être protégées contre les courts-circuits. Cela inclut la protection contre le contact avec des matériaux conducteurs d'électricité au sein du même emballage qui pourrait conduire à un court-circuit.

CLASSIFICATION

No ONU & appellation réglementaire

UN3090, PILES AU LITHIUM MÉTAL

Données d'épreuves

Les piles et batteries au lithium doivent rencontrer les exigences de chaque épreuve du *Manuel de tests et de critères de l'ONU, Partie III, sous-section 38.3.*

CLASSIFICATION

| | |
|---|--|
| Résumé du procès-verbal d'épreuves pour les piles et batteries | <p>Un résumé d'épreuves préparé en conformité avec les exigences du <i>Manuel de tests et de critères</i> de l'ONU, Partie III, sous-section 38.3, paragraphe 38.3.3.5, est requis afin de démontrer que piles et batteries satisfont aux prescriptions de chaque épreuve de la sous-section 38.3.</p> <p>Le résumé d'épreuves n'est pas un document de transport et ne doit pas être utilisé comme tel. Cependant, il se peut que certains transporteurs demandent qu'une copie du résumé d'épreuves accompagne le document de transport.</p> |
| Entreposage des données d'épreuves | <i>(Indiquer l'endroit où sont entreposés les données d'épreuves et/ou les fixer à ce guide d'expédition)</i> |
| Dispositions particulières | A88, A99, A154, A183, A201, A213, A334, A802 |

EMBALLAGE

| | |
|--|---|
| Instruction d'emballage | 968, Section IA |
| Quantité totale de lithium (Section IA) | Piles > 1 g lithium métal Batteries > 2 g lithium métal |
| Limite per colis (Table 968-IA) | Avion de passagers – INTERDIT Avion-cargo seulement – 35 kg |
| Prévention des courts-circuits | <p><i>(Chaque site doit identifier la façon dont ceci sera accompli et l'indiquer ici)</i></p> <p>Les piles ou batteries doivent être emballées séparément ou d'une façon qui prévient les courts-circuits; incluant la protection contre le contact avec des matériaux conducteurs d'électricité dans le même emballage (e.g., Mettre une seule pile ou batterie dans un sac de plastique et ensuite la placer dans un emballage.)</p> <p>CHAQUE PILE ET BATTERIE COMPORTE UN DISPOSITIF DE PROTECTION CONTRE LES SURPRESSIONS INTERNES, OU EST CONÇUE DE MANIÈRE À EXCLURE TOUT ÉCLATEMENT VIOLENT DANS LE CONDITIONS NORMALES DE TRANSPORT.</p> <p>Chaque batterie contenant des piles ou une série de piles reliées en parallèle doit être équipée, s'il y a lieu, d'un dispositif efficace qui empêche les inversions de courant (par exemple des diodes, des fusibles, etc.).</p> |

EMBALLAGE

Emballage combiné

LES PILES ET BATTERIES AU LITHIUM DOIVENT ÊTRE EMBALLÉES DANS UN EMBALLAGE COMBINÉ.

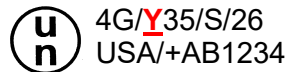
Chaque pile et batterie au lithium doit être mise dans un emballage intérieur qui l'entoure complètement et la sépare de tout contact possible avec de l'équipement ou d'autres dispositifs ou matériaux conducteurs dans l'emballage extérieur. Celles-ci doivent être emballées de manière à prévenir les courts-circuits et le mouvement.

Les emballages intérieurs doivent être placés dans un emballage extérieur rencontrant les exigences du groupe d'emballage II.

Les emballages ONU suivants sont autorisés : boîtes en métal (4A, 4B ou 4N), boîtes en bois (4C1, 4C2, 4D, ou 4F), boîtes en carton (4G), boîtes en plastique (4H2), fûts en carton (1G), en métal (1A2, 1B2 ou 1N2), en plastique (1H2) ou en contreplaqué (1D), jerricans en plastique (3H2) ou en métal (3A2 or 3B2).

Les piles et batteries ne doivent pas être placées dans le même emballage extérieur que d'autres marchandises dangereuses.

Exemple de marque de spécification ONU pour un emballage du GE II



L'emballage doit être conforme aux normes de performance du groupe d'emballage II (indiqué par le « Y » dans la marque de spécification ONU) ou du groupe d'emballage I (indiqué par un « X »).

Type d'emballage

(Indiquer le type d'emballage à utiliser. Inclure les informations fournies par le fabricant concernant leur fermeture, ou indiquer l'endroit où les trouver)



EMBALLAGE

**Exemption /
Approbation de
l'autorité compétente**
(Requises pour les
batteries avec une
masse brute \geq 12 kg)

Dans le cas des batteries placées dans une enveloppe extérieure robuste et résistante aux chocs d'une masse brute égale ou supérieure à 12 kg, les batteries peuvent être manutentionnées, présentées au transport ou transportées dans un contenant robuste non normalisé UN, sans emballage ou dans des enveloppes de protection (complètement fermées ou dans des caisses à claire-voie en bois par exemple) ou sur une palette avec l'approbation de l'autorité compétente. Une copie de l'approbation doit accompagner l'envoi.

MARQUAGE / ÉTIQUETAGE

Marquage

Marquer le colis avec le nom et l'adresse de l'expéditeur et du destinataire, le numéro ONU, l'appellation réglementaire et la quantité nette.

UN3090, LITHIUM METAL BATTERIES

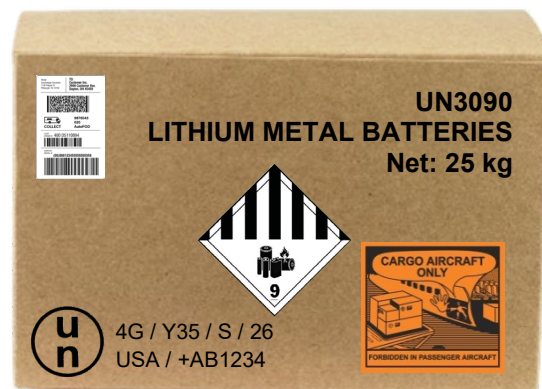
Note : La Réglementation pour le TMD de l'IATA exige que le marquage soit en anglais, en plus de la langue d'origine éventuellement exigée par l'État d'origine.

Étiquetage

Apposer l'étiquette de risque de Classe 9 pour les batteries ainsi que l'étiquette pour aéronef cargo seulement (« Cargo Aircraft Only »).



Exemple de colis préparé pour le transport par avion-cargo seulement :



Les employés en TMD doivent se conformer avec les règlements domestiques et internationaux régissant le transport des marchandises dangereuses et recevoir une formation en TMD avant d'utiliser le présent guide pour préparer des envois de marchandises dangereuses. L'information contenue dans ce guide d'expédition est exacte et conforme aux règlements en vigueur lors de la révision de révision du guide; elle doit être validée et mise à jour annuellement, ainsi que lorsque des modifications sont apportées aux règlements.

DOCUMENT D'EXPÉDITION AÉRIEN

| | |
|--|--|
| Type de document | Une « Déclaration de l'expéditeur » est requise; celle-ci doit contenir l'information spécifiée au 8.1 de la Réglementation sur le TMD de l'IATA. <i>Note : La Réglementation pour le TMD de l'IATA exige que la documentation soit en anglais.</i> |
| Identification des marchandises dangereuses | UN3090, LITHIUM METAL BATTERIES, 9 |
| Quantité et type d'emballage | Indiquer le nombre et le type de colis, ainsi que la quantité nette de batteries dans chaque colis. |
| Instruction d'emballage | Indiquer l'instruction d'emballage utilisée pour préparer les batteries pour le transport. |




Guide d'expédition de MD #8 – Air
PILES AU LITHIUM MÉTAL
(IE 968, Section IA)

Date de révision : 31/10/2025

Page 7 de 8

[Guide #8]

DOCUMENT D'EXPÉDITION – “SHIPPER'S DECLARATION FOR DANGEROUS GOODS”
AVION-CARGO SEULEMENT (“CARGO AIRCRAFT ONLY”)

| | | | | | | |
|--|------------------------------------|---|--------------------|---|---------------|---------------|
| Shipper Nom et adresse complète de l'expéditeur | | Air Waybill No Page 1 of 1 Pages Shipper's Reference Numbers (optional) | | | | |
| Consignee Nom et adresse complète du destinataire | |  | | | | |
| <i>Two completed and signed copies of this Declaration must be handed to the operator</i> | | WARNING Failure to comply in all respects with the applicable Dangerous Goods regulations may be in breach of the Applicable law, subject to legal penalties. | | | | |
| TRANSPORT DETAILS | | | | | | |
| This shipment is within the limitations prescribed for (delete non-applicable) | | Airport of Departure Aéroport de départ ou ville (pas d'abréviation) | | | | |
| PASSENGER AND-CARGO AIRCRAFT | CARGO AIRCRAFT ONLY | | | | | |
| Airport of Destination Aéroport de destination ou ville (pas d'abréviation) | | Shipment type (delete non-applicable) | | | | |
| | | NON-RADIOACTIVE | RADIOACTIVE | | | |
| NATURE AND QUANTITY OF DANGEROUS GOODS | | | | | | |
| Dangerous Goods Identification | | | | | | |
| UN or ID No. | Proper Shipping Name | Class or Division (subsidiary hazard) | Pack- ing Group | Quantity and Type of Packing | Packing Inst. | Authorization |
| UN 3090 | LITHIUM METAL BATTERIES | 9 | | 2 Fibreboard boxes x 25 kg each 50 kg total | 968 | |
| Additional Handling Information 24-hour Emergency Response / Numéro 24 heures : +1 123-456-7890 (selon USG-12) | | | | | | |
| I hereby declare that the contents of this consignment are fully and accurately described above by the proper shipping name, and are classified, packaged, marked and labeled/placarded, and are in all respects in proper condition for transport according to applicable international and national governmental regulations. I declare that all of the applicable air transport requirements have been met. | | | | Name of Signatory Nom Date Date Signature (see warning above) Signature | | |

Les employés en TMD doivent se conformer avec les règlements domestiques et internationaux régissant le transport des marchandises dangereuses et recevoir une formation en TMD avant d'utiliser le présent guide pour préparer des envois de marchandises dangereuses. L'information contenue dans ce guide d'expédition est exacte et conforme aux règlements en vigueur lors de la révision de révision du guide; elle doit être validée et mise à jour annuellement, ainsi que lorsque des modifications sont apportées aux règlements.

FORMATION

Exigences de formation

Les employés en TMD doivent recevoir, en ce qui a trait aux spécifications, une formation correspondant à ses responsabilités. La formation doit comprendre :

- *Sensibilisation générale et familiarisation*
- *Formation spécifique relative aux fonctions de l'employé*
- *Formation sur la sécurité*
- *Sensibilisation à la sûreté*

Formation initiale : Les employés en TMD doivent recevoir une formation en TMD avant de pouvoir effectuer des tâches reliées au TMD par mode aérien.

Formation périodique : Les employés en TMD doivent recevoir une formation d'actualisation dans les 24 mois suivants la formation antérieure de sorte que les connaissances précédentes soient à jour; Honeywell requiert aussi une formation périodique tous les deux (2) ans.

ENTREPOSAGE

Entreposage et dispositions particulières d'entreposage

(Insérer ici les commentaires ou dispositions particulières d'entreposage spécifiques au site)

RÉFÉRENCES

Réglementation sur le TMD de l'IATA

Édition 67 (en vigueur du 1er janvier – 31 décembre 2026)

Section 1

1.5 – Formation

Section 3

3.9.2.6 – Batteries au lithium

Section 5

5.9 – Instruction d'emballage – Classe 9, Marchandises dangereuses diverses (IE 968, Section IA)

Section 6

6.3 – Prescriptions relatives aux emballages ONU

Section 7

Marquage et étiquetage

Section 8

Documentation